

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 JUIN 2009

Monsieur le maire demande le rajout des deux points suivants à l'ordre du jour qui sont acceptés par les élus :

- modification statuts de la Communauté de Communes du Genevois
- prix de l'eau 2009-2010

1. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCG

Mr le maire indique qu'il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) afin de rajouter la compétence transport et piscine scolaire. Ceci permettra à la C.C.G. d'être l'interlocuteur unique de l'opérateur Vitam'Parc, de prendre en charge les frais d'entrée et de transport et demander une participation aux communes pour les entrées uniquement. Il précise que ces modifications ont été approuvées par le Conseil Communautaire le 25 mai 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau texte des statuts de la Communauté de Communes du Genevois.

2. TARIFS EAU

Afin de financer la hausse de la contribution fixe communautaire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le prix du m³ d'eau qui passera à 1,08 € HT pour la période de mai 2009 à mai 2010. Il maintient le tarif des parts fixes qui s'élèvent à 47 € pour un compteur DN15, 52 € pour un DN20, 73 € pour un DN25 et 75 € pour un DN30. Il fixe la taxe « prélèvement eau » à 0,083 € le m³ et rappelle que la taxe « lutte contre la pollution » s'élèvera à 60 % de 0,19 € soit 0,114 € TTC.

3. ECOLE

Plan « ECOLE NUMERIQUE RURALE »

Le conseil municipal se porte candidat pour adhérer au plan « ECOLE NUMERIQUE RURALE » promu par l'Inspection Académique de Haute-Savoie. Ce plan prévoit l'équipement des écoles retenues en matériel informatique mobile (tableau interactif, ordinateurs portables, imprimante couleur), la formation de leurs utilisateurs. Il devrait permettre aux élèves d'acquérir les compétences et connaissances prévues par les programmes scolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à acquérir le matériel informatique correspondant, sollicite une subvention de 80 % auprès de l'Académie et autorise Mr le Maire à signer une convention avec l'Inspection Académique.

QUATRIEME CLASSE

Le conseil municipal prévoit une réunion d'informations concernant la quatrième classe, à destination des parents des élèves concernés. Elle aura lieu mardi 16 juin 2009 à 19 h dans la salle dite de la cantine.

4. REMISE DE PENALITES

Le conseil municipal rejette, à l'unanimité, une demande de remise de pénalités relative à la taxe locale d'équipement du Permis de Construire n° 7410107Q0002, jugeant que le requérant n'a pas respecté la procédure normale.

5. INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT INSTITUTEURS

Sur proposition préfectorale, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'augmentation de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs pour 2008.

6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente des parcelles bâties suivantes :

- A 1306-2364-2366 propriété de Mr et Mme Dominique MONNARD à Jurens.
- A 1725-1727 propriété de Mr et Mme VUICHARD Emile à Raclaz Haut.

7. PROJET EOLIEN

Mr le maire rappelle la procédure administrative obligatoire préalable à tout projet éolien. Il indique que ces informations paraîtront dans le « mot du Maire » du prochain bulletin. Il propose aux élus d'organiser une nouvelle réunion d'informations avec la Société VSB, s'ils le souhaitent.

8. CANICULE

Le conseil municipal est informé que le « Plan canicule » organisé par la D.D.A.S.S. est déclenché du 1^{er} juin au 31 août 2009. Mr le maire invite les personnes isolées à se faire connaître en mairie et demande aux élus de rester vigilants à l'égard de leur voisinage.

9. VANDALISME

Le conseil municipal s'indigne en apprenant le bris des briques transparentes au réservoir de Jurens.

10. FETE DU 14 JUILLET

Le conseil municipal est informé que l'association « Sports Mécaniques de Viry » gèrera les affiches, la musique, la buvette et la restauration lors de la Fête Nationale qui aura lieu le 14 juillet au soir, au lac de Bloux. L'association La Sirène s'occupera de l'installation des tables et chaises. La commune prendra à sa charge le feu d'artifice.

11. FLEURISSEMENT

Compte tenu des travaux et de l'arrosage bénévole, le conseil municipal détermine les lieux où les bacs seront fleuris.

12. GRIPPE H1N1

Mr le maire indique qu'une liste transmise par la préfecture et affichée en mairie, rappelle les gestes simples recommandés pour limiter les risques de transmission du virus de la grippe A H1N1:

- se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique.
- Utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser à jeter ensuite et se laver les mains.
- En cas de symptômes grippaux, appeler le médecin traitant ou le 15.

Pour toute information, un numéro est à la disposition du public au 0.825.302.302.

Un site est également à la disposition des intéressés : www.pandemie-grippale.gouv.fr

13. SUBVENTIONS

Mr le maire indique les subventions reçues du Conseil Général pour l'aménagement du parking de l'école et les travaux sur le réseau d'eau et remercie le Conseiller Général pour son aide.

14. QUESTIONS DIVERSES

- Mr le maire rappelle le tour de garde du bureau des élections pour le scrutin européen du 7 juin.
- Le conseil municipal répond favorablement à la demande d'échange de lien sollicitée par le Comité des Agriculteurs du Genevois pour le site « les élus à la ferme ».
- Il émet un avis favorable pour la course cycliste « 30^{ème} prix des commerçants et artisans qui se déroulera dimanche 5 juillet 2009 en traversant les villages de Jurens et de Bloux.

La séance est levée à 23 h 10.